

Les syndicats veulent une « consultation citoyenne »

Cette requête survient après le refus du chef de l'Etat de recevoir les leaders des organisations de salariés à l'Elysée

S'estimant dédaignés par le président de la République comme par le gouvernement, ils en appellent au « peuple ». Au terme de leur septième journée nationale d'action contre la réforme des retraites, les huit principaux syndicats de salariés et cinq organisations de défense de la jeunesse ont demandé, samedi 11 mars, à l'exécutif de tenir « dans les plus brefs délais » une « consultation citoyenne » sur le texte, dont l'examen se poursuit au Parlement. Cette initiative est intervenue à l'occasion d'une démonstration de force nettement moins réussie que les précédentes, le nombre de manifestants ayant atteint son point le plus bas depuis le début de la contestation lancée le 19 janvier contre le projet – avec

368 000 personnes dans la rue sur l'ensemble du territoire, d'après le ministère de l'intérieur.

Quelques minutes avant de défilier entre République et Nation à Paris, plusieurs leaders syndicaux ont exposé, samedi, dans le « carré de tête » du cortège, les raisons pour lesquelles ils réclament une expression du suffrage universel sur la réforme. Il s'agit tout d'abord d'une réaction face à « une forme de bras d'honneur » du chef de l'Etat vis-à-vis du « mouvement social », a indiqué Laurent Berger. Le secrétaire général de la CFDT a ainsi affiché tout son dépit devant l'attitude d'Emmanuel Macron qui n'a pas donné suite à la requête des treize coalisés d'être reçus à l'Elysée. Un refus implicite notifié la veille par courrier.

C'est une marque de « mépris » à l'égard des organisations de salariés et de l'opinion qui rejette, à une très large majorité, la retraite à 64 ans, a fustigé Patricia Drevon, secrétaire confédérale de Force ouvrière.

« Anomalie démocratique »

L'intersyndicale met aussi en avant le fait que la procédure législative a été « ultra-bousculée » et « perturbée », selon les mots de M. Berger : durée des débats devant les deux chambres limitée à cinquante jours maximum, recours au vote bloqué au Palais du Luxembourg, ce qui a eu pour effet d'escamoter des centaines d'amendements soutenus par l'opposition... Un tel « parcours parlementaire » tourne à « l'ano-

malie démocratique », aux yeux de François Hommeril, le président de la CFE-CGC. M. Macron « joue avec la démocratie, il ne la respecte plus », a renchéri, samedi, Philippe Martinez, le numéro un de la CGT, ajoutant : « S'il est sûr de lui, (...) il n'a qu'à demander l'avis du peuple. »

Un « référendum » constitue une solution potentielle « pour sortir par le haut de cette crise sociale qui est en train de devenir une crise démocratique », a souligné Laurent Escure, le secrétaire général de l'UNSA. « Ça peut être un complément à notre mobilisation », a enchaîné Murielle Guilbert, codéléguée générale de Solidaires, en signifiant par là que grèves et manifestations continuent d'être des armes privilégiées pour s'opposer.

« Nous avons le soutien de l'opinion publique, confie au Monde Benoît Teste, le dirigeant de la FSU. Il faut mettre l'accent là-dessus et en profiter pour placer Emmanuel Macron et le gouvernement devant leurs responsabilités. » Sous-entendu : si l'exécutif repousse la proposition de l'intersyndicale – ce qui paraît plus probable –, il donnera encore plus de crédit à l'idée que son projet ne recueille pas l'adhésion populaire et qu'il serait donc désavoué, si les urnes étaient invitées à parler.

En dehors d'une fin de non-recevoir de la part de l'Elysée et de Maignon, un autre scénario semble être envisagé. « Il faut voir quelle forme cela peut prendre, mais je pense que des parlemen-

taires peuvent se saisir également de notre demande », explique Cyril Chabanier, le président de la CFTC. Son propos évoque le référendum d'initiative partagée, une procédure complexe qui nécessite le dépôt d'une proposition de loi par au moins un cinquième des élus siégeant à l'Assemblée nationale et au Sénat, ainsi que l'appui d'au moins un dixième du corps électoral. Un tel mécanisme n'a jusqu'à maintenant jamais été actionné jusqu'à son terme, mais le fait d'y recourir serait de nature à offrir des perspectives pour la suite du combat, dans une période où les protestataires sont exposés au risque de l'essoufflement. ■

BERTRAND BISSUEL
ET THIBAUD MÉTAIS